

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE
COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Vente de la boulangerie et son logement : détermination du prix de vente.

Le Conseil Municipal vote, à 11 voix pour et 8 contre, la proposition du prix de vente de la boulangerie qui sera faite à M. et Mme OLLIVIER, soit 250.000 €.

Affaires scolaires et périscolaires

- Mise en place des TAP à l'école Ste-Marie à la rentrée 2015-2016, le Lundi de 15h30 à 17h00 et le Vendredi de 15h30 à 16h00.

- Présentation du PEDT (projet éducatif territorial) de la commune, applicable durant les 3 prochaines années scolaires et concernant l'école publique et l'école privée. Ce PEDT précise les objectifs et l'organisation des activités périscolaires, précise les intervenants retenus (services municipaux, centre de loisirs) et les lieux retenus.

Les modalités de suivi et d'évaluation du projet sont également fixées. Ce PEDT est nécessaire pour bénéficier de la participation financière de l'Etat aux TAP de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PEDT.

- Modification du service du mercredi midi. Vu la faible fréquentation à la cantine jusqu'à ce jour, à l'unanimité le Conseil Municipal décide que ce service sera remplacé, dès la rentrée prochaine, par une garderie de 12h00 à 13h00.

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction de la convention avec Crocq'vacances pour les TAP de l'école publique en 2015-2016.

Tarif des services périscolaires pour l'année 2015-2016

Au vu du bilan de la mise en place des Nouveaux rythmes scolaires à l'école publique en 2014-2015, de l'estimatif du coût des TAP dans les 2 écoles en 2015-2016, et de l'estimatif des charges de la collectivité en 2015-2016, le Conseil Municipal entérine les tarifs suivants pour l'année 2015-2016 :

- *garderie* : matin 1,35€ / soir 1,80 € / soir (après 18h15) 0,90 € (15 voix pour et 4 abstentions)

- *restaurant* : 3,90 € pour maternelles et primaires (15 voix pour et 4 abstentions)

- *TAP* : 25 € par an et par enfant pour les enfants du Theil de Bretagne, (la participation demandée pour les enfants des communes extérieures sera remis à l'ordre du jour du prochain C.M).

- *garderie du mercredi midi (12h00-13h00)* : 1,35 € (vote à l'unanimité).

Demande de garantie de prêt par l'OGEC de l'école Ste-Marie, en vue de travaux d'extension : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Voirie, programme 2015 et choix des entreprises.

- Curage des fossés : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis Giboire pour 3.021,60 € ttc.

- Tricouche : le Conseil Municipal accepte le devis du Parc départemental de Noyal pour 9.954 € ttc.

Droit de préemption urbain : examen d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien.

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter (14 voix pour et 4 abstentions) sur les parcelles A 307, 1096 et 1097 d'une surface totale de 1 274 m² appartenant à Mme Jeanine Lamoureux.

7) Communication : création d'une page Facebook.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour faire évoluer le site internet vers les réseaux sociaux (page Facebook) à l'unanimité.

8) Comité Consultatif "Vie scolaire" : désignation de 2 membres supplémentaires.

Décision du Conseil Municipal à l'unanimité, soit :

- un représentant de l'association Crocq'Vacances, ASLH intercommunal, (ou un suppléant en cas d'absence ou d'empêchement)

- un représentant des personnels intervenant auprès des élèves : ATSEM, ASEM, bibliothécaire, EVS, AVS... (ou un suppléant en cas d'absence ou d'empêchement).